

PRÉSENTÉ



179

MEMO289

Consultation sur le développement durable
de la production porcine au Québec

6211-12-007

MÉMOIRE

Déposé dans le cadre de la consultation publique du BAPÉ

Le développement durable de la production porcine au Québec

Présenté par

*Syndicat des producteurs de porcs
de la Côte-du-Sud*

Claude Lavoie, président

Johanne Laplante, secrétaire

La Pocatière, le 9 avril 2003

Table des matières

Introduction	3
Présentation du Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud	4
Portrait de la production porcine dans la Côte-du-Sud.....	5
Orientations et préoccupations des entreprises porcines de la Côte-du-Sud	12
Recommandations pour un développement durable de la production porcine.....	14
Conclusion	17
Liste des annexes	
Annexe 1 – Carte du territoire de la Côte-du-Sud	18
Annexe 2 – Liste des administrateurs	19
Liste des membres du Comité Naisseurs – Finisseurs.....	20
Annexe 3 – Résolution – Assemblée générale annuelle 2002	21
Annexe 4 – L'évolution des productions animales	22

Introduction

Les administrateurs du Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud tiennent à remercier les commissaires du temps qu'ils leur accordent pour transmettre leurs attentes et leurs orientations face à toute la démarche de cette Commission.

Les éléments que nous vous présentons ont fait l'objet d'une consultation auprès des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud et de nombreuses réflexions.

Par ce rapport, nous voulons d'abord vous présenter le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud puis vous tracer le portrait de la production porcine sur notre territoire. Nous abordons aussi, à partir du modèle régional, les différents enjeux. Finalement, nous osons vous adresser quelques recommandations pour un développement durable et harmonieux de cette production sur notre territoire et au Québec.

Même si beaucoup de commentaires et d'information vous ont déjà été transmis lors des premières audiences, nous tenons à vous soumettre la position des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud. Ces derniers ont certes subi différentes pressions mais ont toujours eu et ont encore, à cœur de pouvoir exploiter une entreprise porcine respectueuse de l'environnement, avant-gardiste, rentable et transférable aux générations futures.



Présentation du Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud

Fondé en 1966, le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud est une association professionnelle regroupant les productrices et producteurs de porcs des municipalités régionales de comté de Montmagny, L'Islet, Kamouraska et les municipalités de Saint-Antonin, Notre-Dame-du-Portage et Rivière-du-Loup de la municipalité régionale de comté de Rivière-du-Loup et les municipalités de Saint-Athanase et Saint-Eleuthère (Pohénégamook) de la municipalité régionale de comté de Témiscouata (voir annexe 1).

Le Syndicat a pour but de promouvoir, défendre et développer les intérêts professionnels, économiques, sociaux et moraux de ses membres. Depuis les dernières années, le Syndicat régional travaille à valoriser la profession, à diffuser de l'information à ses membres et à la population, à proposer des solutions aux différentes problématiques vécues par les producteurs de porcs, à représenter ces mêmes producteurs à différents niveaux, à mettre sur pied certains comités spéciaux, à encourager ses membres à adhérer à des pratiques d'élevage et culturelles afin de développer une production de porcs de qualité et ce, dans un environnement sain et durable...

Présentement, le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud est dirigé par un conseil d'administration de sept membres auquel s'ajoute les comités naisseurs et finisseurs (voir annexe 2). Ils agissent selon les orientations et les mandats transmis par l'Assemblée générale annuelle. Ils voient à la bonne marche du Syndicat et doivent rendre des comptes aux membres. Les administrateurs et membres des comités participent aux différentes réunions des comités et activités régionales et provinciales qui traitent et/ou influencent le développement de la production porcine.



Portrait de la production porcine dans la Côte-du-Sud

Cela fait plus de 50 ans que la production porcine est présente sur le territoire de la Côte-du-Sud. D'une période d'agriculture de subsistance où cet élevage se retrouvait sur toutes les fermes, on est passé à une agriculture de spécialisation et de modernisation réduisant ainsi, le nombre d'entreprises porcines. Cette évolution n'est pas unique à cette production et tel que souligné dans l'étude de M. Steve Dionne¹, l'après guerre a bouleversé de façon importante les milieux ruraux québécois ainsi que : « La petite agriculture cède le terrain à l'agriculture commerciale, l'agriculture se mécanise et se modernise ». Il cite aussi : « À l'instar de la famille citadine, la famille rurale passe d'un statut d'unité de production à celui d'unité de consommation ».

L'évolution de la production porcine sur le territoire a été plus lente que dans certaines autres régions du Québec puisque le nombre de producteurs a diminué sans une augmentation considérable du cheptel. Dans le tableau 1, nous pouvons constater qu'au 31 décembre 2002, il ne reste plus que 110 producteurs de porcs qui possèdent 70 sites d'élevages pour une production de 147 798 porcs.

Tableau 1 – Évolution du nombre de producteurs de porcs et de la production porcine dans la Côte-du-Sud – Données FPPQ

Année	Nombre de producteurs ¹	Nombre de porcs produits/année
2002	110	147 798
2001	111	147 743
2000	111	145 376
1998	108	136 870
1996	119	105 416

¹ Nombre de producteurs sur la base du fichier de l'UPA (maximum deux/entreprise)

Plus précisément, nous notons une très forte diminution de cette production jusqu'au début des années 1990 selon les données de Statistique Canada (tableau 2). En 1961, la région détenait environ 6,5 % du cheptel québécois. Le plus faible pourcentage a été observé en 1991 avec seulement 1,9 %. Depuis, même si le nombre d'entreprises (nombre de fermes porcines dans la Côte-du-Sud pour 1961 = 3 987; 2001 = 76) a constamment diminué, la production représente environ 2,2 % de la production totale du Québec (nombre total de porcs dans la Côte-du-Sud pour 1961 = 59 621; 2001 = 96 716).

¹ Dionne, Steve - « Déstructuration ou mutation des milieux ruraux : lieux communs et cas singulier (La Côte-du-Sud – 1941 à 1991) », Université Laval, octobre 1994, 235 p.

Tableau 2 – Évolution de la production porcine 1961 à 2001
(Source - Statistique Canada)

Région	1961		1966		1971		1976
	Nbre fermes	Nbre Porcs ¹	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes
Bas Saint-Laurent	7 094	84 799	5 022	97 307	2 667	69 255	846
MRC Rivière-du-Loup	1 140	17 716	876	20 850	523	19 201	174
MRC Témiscouata	1 136	8 062	777	7 861	394	4 456	86
MRC Kamouraska	1 016	18 439	728	23 836	371	13 667	134
Chaudière-Appalaches	10 783	239 144	7 491	353 567	4 575	431 130	2 444
MRC L'Islet	1 056	10 384	770	12 013	438	8 025	171
MRC Montmagny	775	12 722	491	20 441	280	22 739	121
Côte-du-Sud² (% de la production par rapport au Québec)	3 987	59 261 6,5 %	2 865	77 140 6,6 %	1 612	63 632 4,6 %	600
Québec	47 585	912 090	30 671	1 173 681	17 418	1 383 578	8 360

Région	1986		1991		1996		2001
	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes
Bas Saint-Laurent	189	19 015	105	18 365	87	50 045	87
MRC Rivière-du-Loup	30	5 190	20	1 717	12	3 622	13
MRC Témiscouata	22	166	10	61	6	2 145	10
MRC Kamouraska	51	9 309	27	10 240	23	23 669	20
Chaudière-Appalaches	1 580	929 705	1182	951 787	999	999 564	906
MRC L'Islet	84	13 149	48	12 145	23	15 603	24
MRC Montmagny	76	38 508	40	31 065	31	31 379	19
Côte-du-Sud² (% de la production par rapport au Québec)	241	66 156 2,3 %	135	55 167 1,9 %	89	74 273 2,2 %	76
Québec	4 708	2 927 608	3 613	2 908 856	3 040	3 443 834	2 743

¹ Nombre total de porcs déclarés, toutes catégories (porc à l'engraissement, porcelets, truies, verrats).

² À noter que nous avons inclus la totalité de la MRC de Rivière-du-Loup et exclus la MRC du Témiscouata puisque nous ne pouvions obtenir de données.

Tableau 3 - Évolution du nombre de porcs à l'engraissement et du nombre de truies 1990-1997
(Source – Fiches d'enregistrement MAPAQ)

Région	1990				1993			
	Porc engrais		Truies		Porc engrais		Truies	
	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre truies	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre truies
Bas Saint-Laurent	55	13 935	58	2 573	43	13 819	56	3 651
MRC Rivière-du-Loup	8	N/D	13	320	7	N/D	8	231
MRC Témiscouata	4	N/D	4	30	2	N/D	3	N/D
MRC Kamouraska	13	6 627	13	1 300	11	7 102	13	1 351
Chaudière-Appalaches	909	690 810	945	108 480	820	657 613	791	100 899
MRC L'Islet	20	7 833	29	1 786	20	10 134	23	1 567
MRC Montmagny	33	23 764	33	2 911	26	17 903	24	3 265
Québec	2 407	2 234 733	2 641	305 025	2 224	2 173 080	2 266	297 184

Région	1995				1997			
	Porc engrais		Truies		Porc engrais		Truies	
	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre truies	Nbre fermes	Nbre porcs	Nbre fermes	Nbre truies
Bas Saint-Laurent	59	35 153	67	7 693	59	60 593	49	9 030
MRC Rivière-du-Loup	11	8 487	9	231	9	N/D	6	140
MRC Témiscouata	4	N/D	4	N/D	2	N/D	3	N/D
MRC Kamouraska	17	11 950	14	2 513	17	20 532	15	2 595
Chaudière-Appalaches	819	670 006	768	102 880	792	677 362	677	106 550
MRC L'Islet	19	10 031	22	1 425	20	9 681	18	1 530
MRC Montmagny	24	17 972	22	3 249	20	14 569	19	2 954
Québec	2 239	2 237 519	2 160	310 233	2 200	2 410 347	1 856	332 477

Le cheptel porcin total de la Côte-du-Sud a augmenté par rapport à 1961 mais, c'est seulement depuis 2001, qu'il a dépassé le nombre de 1966 où il était déjà à 77 140 porcs de toutes catégories. Contrairement à toutes les autres MRC, celle de Montmagny a connu une baisse constante de la production depuis 1986. Les MRC de Rivière-du-Loup et du Témiscouata ont connu le plus bas taux du cheptel porcin en 1991 (1 717 porcs - 61 porcs) et n'ont pas encore atteint les sommets de production des années 1960.

Les données enregistrées par le MAPAQ (tableau 3) indiquent, elles aussi, que la production porcine dans la MRC de Montmagny a diminué et ce, tant sur le nombre de truies que celui du porc à l'engrais. Au niveau de la MRC de Kamouraska, cela semble être principalement le nombre de porcs à l'engraissement qui a créé l'augmentation du cheptel puisque le nombre de truies a eu une légère augmentation entre 1995 et 1997.

Dans la Côte-du-Sud, les producteurs de porcs ont adhéré rapidement au programme de validation d'assurance qualité à la ferme. Dès le lancement du nouveau programme à l'hiver 1999-2000, nous avons dispensé trois formations sur le territoire. Ainsi, la région a connu le plus fort pourcentage de participation et de validation (tableau 4) avec l'enregistrement de 59 sites et la validation de 44 sites au 31 janvier 2003.

Tableau 4 - Adhésion des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud au programme « Assurance qualité canadienne^{MC} »

	Nbre de formations sur le territoire	Nbre personnes ayant suivi la formation	Nbre de sites enregistrés	Nbre de sites validés
Objectif fixé pour 03/00	1	-	30	-
28/02/00	2	70	38	-
31/07/00	3	81	40	3
20/11/00	3	81	48	11
20/08/01	3	82	49	22
23/11/01	3	86	50	26
11/01/02	3	92	51	31
31/08/02	3	97	58	43
31/01/03	3	97	59	44

Pour la région, le développement de la production porcine ne s'est pas fait au détriment de l'environnement car les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud ont rapidement adhéré aux bonnes pratiques agroenvironnementales. Ceci est bien démontré par les données recueillies lors du sondage effectué en mars 2003 (tableau 5). Les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud ont majoritairement tous un certificat d'autorisation et un plan agroenvironnemental de fertilisation. Les entreprises qui ont déclaré ne pas détenir de certification d'autorisation présentement indiquaient qu'elles avaient un droit acquis depuis plus de 20 ans. Probablement, n'ayant pas de relève, elles n'ont pas investi ni

effectué des modifications majeures. Aussi, pour les producteurs ayant indiqué qu'ils n'avaient pas leur PAEF actuellement, cela s'explique par les mêmes raisons que précédemment en plus qu'ils ont mentionné être en voie d'abandonner la production ou en cours de réalisation et/ou d'être sur fumier solide.

Tableau 5 – Résultats du sondage

Pourcentage de producteurs possédant un PAEF	81 %
Pourcentage de producteurs possédant un certificat d'autorisation	95 %
Pourcentage des entreprises porcines étant membres d'un club-conseil	45 %
Pourcentage des entreprises porcines utilisant les services d'un conseiller ou d'un club-conseil	98 %

Soucieux de pratiquer une agriculture durable, les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud rencontrent les objectifs d'interventions agroenvironnementales plus élevées que ceux de la moyenne provinciale. La majorité utilise déjà la phytase, les acides aminés, deux formulations et plus dans les rations, les bols économiseurs et trémies-abreuvoirs. Au niveau des techniques d'épandage, elles sont adaptées aux cultures pratiquées et aux types de sol.

Le développement de cette production a peut-être aussi permis de développer les productions céréalières fournissant ainsi des matières fertilisantes à moindre coût que les engrais minéraux et contribuant aussi à augmenter l'approvisionnement en céréales locales (orge, blé, avoine) les meuneries du territoire.

Tant qu'aux effets sur l'utilisation des sols de la région, nous pouvons constater que cela n'a peu d'influence sur la richesse des sols puisque les terres des MRC se retrouvent dans la catégorie « moyen » ou « pauvre » soit avec des taux de phosphore généralement inférieurs à 20 kg/ha (annexe 4). Ces données sont corroborées par les analyses de sol du laboratoire « Agro-Enviro-Lab » de La Pocatière en 2002 où 83 % des échantillons de sols étaient classés pauvres et moyens en phosphore pour seulement 5 % bons, 10 % riches, très riches; 2 % trop riches.

De plus, la perte de couvert forestier s'est effectuée principalement en zone blanche. Nos syndicats de base ont d'ailleurs eu à traiter plus de demandes de reboisement au cours des dernières années. On remarque entre autres que pour la MRC de l'Islet, il y a eu plus de superficies reboisées avec un bilan positif de 73 ha en zone agricole (annexe 4).

Au niveau économique, la production porcine joue un rôle majeur même si la région est fortement reconnue par l'importance de la production laitière. En effet en 1967, Gauthier, Poulin, Thériault et associés² dans leur étude « L'agriculture sur la Côte-du-Sud » mentionnent que la Côte-du-Sud a connu une évolution identique à celle de toutes les régions agricoles du Québec. On peut y lire : « Le développement constant des campagnes laisse présager que la structure économique n'est pas des plus rigoureuses. Les ressources locales sont plutôt limitées. D'une économie de survivance, on est passé à une certaine spécialisation ». Dans leurs recommandations pour relancer l'économie, l'occupation rurale et l'agriculture, ils citent : « ... on pourrait développer considérablement les productions animales : porcs, veaux de lait, agneaux, viandes de volailles et œufs, bœufs de boucherie. Il est remarquable que les cultures où l'une ou l'autre de ces productions est définitivement et commercialement implantée, surtout celle du porc, sont celles à plus gros revenus nets ».

C'est certes à partir de commentaires et d'encouragement similaires que nous avons vu des unités d'élevages de porcs se développer et se spécialiser. Cela a encouragé des unités d'abattage et de transformation à s'implanter dans la région. Ainsi, pour la région de la Côte-du-Sud, nous retrouvons trois abattoirs spécialisés en production porcine (Viandes Kamouraska à Saint-Pascal, Abattoir Poitras à Saint-Alexandre et Abattoir DuBreton à Rivière-du-Loup). En plus des différents centres de découpes et de transformation de ces abattoirs, nous comptons sur le territoire deux maisons d'enseignement qui offrent la spécialisation de bouchers (Rivière-du-Loup et Montmagny) et différentes entreprises reliées à la charcuterie (Charcuterie Boucher à Saint-Alexandre, Viandes fumées à Saint-Gabriel, CNP (coupes normalisées du porc) à Rivière-du-Loup ...).

La production porcine représente un aspect économique important pour les producteurs de céréales de la région, les meuneries, les entreprises de construction, les quincailleries, les transporteurs d'animaux, ... Il n'est pas faux de prétendre que pour un emploi direct créé dans un élevage porcin, cela génère plus de cinq emplois indirects. Pour une région qui subit l'exode des jeunes et des employés, il est primordial de conserver une agriculture forte et ce, dans tous les domaines de production.

De plus, comme toutes personnes de notre société québécoise, les producteurs de porcs veulent offrir à leurs enfants, à leur famille et à leurs employés des revenus décents et une qualité de vie raisonnable. Ils espèrent donc voir augmenter leurs revenus comme tout salarié exige des augmentations salariales. Malheureusement, au cours des dernières années, même si les producteurs de porcs ont réussi par leur mise en marché collective à se rapprocher du prix du porc américain, la marge de profit a diminué. Les producteurs de porcs ont dû absorber des coûts supplémentaires pour

² Gauthier, Poulin, Thériault et associés, « L'agriculture sur la Côte-du-Sud 1967 », 1967, 223 p.

répondre à différentes exigences du consommateur, des marchés mondiaux, des acheteurs, de la concentration des chaînes, des normes environnementales, du programme d'assurance qualité et tous les autres frais qui se sont ajoutés.

Les producteurs répondent avec empressement à ces nouvelles exigences mais souhaitent que leurs efforts soient reconnus.

Orientations et préoccupations des entreprises porcines de la Côte-du-Sud

Le portrait des entreprises porcines dans la Côte-du-Sud démontre que cette production s'est développée selon les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

Les producteurs de porcs ont toujours eu comme souci de développer des élevages rentables qui respectent le milieu environnant pour pouvoir transférer leurs entreprises aux prochaines générations. Ils se préoccupent du maintien des outils de mise en marché actuels afin de demeurer compétitif sur les marchés. Ils visent à obtenir un revenu équivalent au reste de la société. La production porcine a permis au Québec de développer une balance commerciale enviable et de maintenir des activités économiques intéressantes dans nos municipalités rurales. Par contre, il est primordial que l'ensemble de la société s'assure que les producteurs de porcs reçoivent leur juste part du marché. Nous souhaitons le maintien de programmes d'aides financières correspondant aux exigences de l'Organisation mondiale du commerce. La mise en marché collective et les programmes d'assurance stabilisation doivent aussi être maintenus car ils ont permis de développer sur tout le territoire des entreprises porcines respectueuses de l'environnement et viables peu importe l'éloignement du bassin de la population.

Les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud se préoccupent de vivre en harmonie avec le milieu. Ainsi, ils développent leurs entreprises en ayant pour objectifs de réduire les odeurs et de conserver un paysage rural accueillant. Ils ont toujours eu à cœur de protéger l'environnement et ont adopté à l'unanimité, en 2002, lors de l'assemblée générale annuelle du Syndicat régional le projet d'application de l'écoconditionnalité (annexe 3). Aussi, les producteurs de porcs ont su démontrer leur souci d'améliorer la cohabitation en adhérant rapidement au projet d'écrans boisés dont 19 inscriptions recueillies lors de l'assemblée générale annuelle de 2001. Déjà, plusieurs producteurs n'effectuent aucun épandage les dimanches et les jours fériés. Ils encouragent l'application des méthodes d'atténuation des odeurs et de réduction du taux de phosphore dans les lisiers (utilisation de la phytase là où c'est efficace, ajout d'acides animés de synthèse, utilisation des rampes basses...).

En matière d'enjeux sociaux, les producteurs de porcs reconnaissent l'importance de se préoccuper des attentes et inquiétudes des citoyens. Le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud en collaboration avec la Fédération de l'UPA de la Côte-du-Sud s'est engagé au cours des dernières années dans un processus de communication auprès des élus municipaux, intervenants socioéconomiques et de la population en général. Nous orientons nos actions en poursuivant nos efforts qui se traduisent comme suit :

- ❖ S'engager à réduire les inconvénients tout en conservant le droit de produire.
- ❖ Poursuivre le dialogue avec les intervenants socioéconomiques de la Côte-du-Sud.
- ❖ Établir des mécanismes d'échange et de concertation sur les préoccupations des producteurs et des citoyens.
- ❖ Former à l'occasion, où il y a un intérêt, des comités de cohabitation (composés de citoyens – producteurs et personnes-ressources qualifiées pour l'implantation de nouveaux projets porcins).
- ❖ Obtenir le droit de poursuivre le développement des entreprises existantes qui respectent les règles environnementales.



Recommandations pour un développement durable de la production porcine

Tenant compte du portrait de la production porcine dans la Côte-du-Sud où certaines entreprises ont été transférées depuis plus d'une génération, où les efforts environnementaux sont continuellement atteints et où des méthodes sont utilisées pour sauvegarder une cohabitation harmonieuse, les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud désirent soumettre quelques recommandations à la Commission.

Au niveau économique, afin que les producteurs de porcs demeurent compétitifs sur les marchés intérieurs comme ceux d'exportation, il est primordial que l'État et principalement les consommateurs assument une partie des nouvelles exigences environnementales et autres. Puisque les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud ont démontré leur capacité à s'adapter aux nouvelles exigences (adhésion à la validation HACCP, aux clubs agroenvironnementaux, à la stratégie agroenvironnementale...), ils recommandent que les différents programmes reconnus par l'Accord de libre échange nord américain et l'Organisation mondiale du commerce soient maintenus. Aussi, afin que leurs entreprises demeurent économiquement viables, progressent et répondent aux exigences des consommateurs, ils préconisent que la production de porcs du Québec conserve sa part du marché de la consommation mondiale (0,5 %).

Afin de favoriser le développement de la production porcine permettant de conserver nos acquis et de faciliter la transférabilité des entreprises à une relève, il est primordial d'offrir à tous les producteurs de porcs des outils collectifs de développement : en prônant le modèle naisseurs-finisieurs ou le maillage de producteurs naisseurs et de producteurs finisieurs tout en reconnaissant l'importance de l'existence de certaines unités spécialisées; en conservant une mise en marché collective; en encourageant le développement des services-conseils; en maintenant le mouvement coopératif puisqu'il a permis de développer nos régions périphériques et en demandant un meilleur accès à du capital de risques via La Financière agricole du Québec.

Le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud préconise de ne pas limiter la grosseur des sites de production à d'autres limites que les exigences environnementales actuelles puisque ces unités d'élevage doivent demeurer économiquement viables afin de rencontrer les exigences au niveau mondial, environnemental, de la traçabilité et de la salubrité des aliments. Nous réclamons que des mesures incitatives soient accordées aux entreprises existantes qui doivent se conformer aux changements des normes et règlements. Par contre, nous n'acceptons pas que des entreprises porcines puissent en bénéficier et se développer sans respecter ses nouvelles exigences.

Ainsi, il est souhaitable que les aides financières servent à supporter les entreprises existantes pour encourager l'acquisition de systèmes réduisant les odeurs (rampes basses, toitures, haies brise-vent, produits accrédités pour l'atténuation des odeurs...), l'utilisation des services-conseils, l'obtention de certification environnementale... Pour ce faire, les contributions gouvernementales doivent être basées sur les coûts réels. On doit revoir à la hausse le plafond des subventions agroenvironnementales, sans que celle-ci soit dirigée vers les manufacturiers, tant pour l'acquisition des rampes basses que pour l'augmentation de la capacité d'entreposage à 250 jours et plus ou que pour l'accélération du développement de systèmes et de procédés pour diminuer les odeurs et la charge phosphore. Il devient impératif de revoir annuellement les coûts environnementaux à l'intérieur du modèle de coût de production et d'y lier les efforts réels des producteurs.

En ce qui concerne les enjeux environnementaux, les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud recommandent que des critères d'implantation des nouveaux sites d'élevage tiennent compte d'un aménagement paysager (écrans boisés). Les sites d'élevage existants, situés à moins de 550 mètres des périmètres urbains, devraient avoir des toitures obligatoires ou toutes autres mesures d'atténuation d'odeurs telles que l'implantation d'écrans boisés. De plus, les producteurs de porcs de la Côte-du-Sud s'étant déjà engagés dans un code de bonnes pratiques d'épandage, recommandent d'étendre ces pratiques à l'ensemble du Québec :

- ❖ Utiliser obligatoirement des rampes basses.
- ❖ Atténuer les odeurs en évitant l'épandage les dimanches et les jours fériés au lieu des huit jours prévus au code municipal.
- ❖ Identifier et protéger les sources d'approvisionnement en eau.

La vérification de certaines de ces pratiques sera assurée par les agronomes qui effectuent déjà des services-conseils rigoureux et appliquent différents mécanismes de validation.

Ayant entériné unanimement l'application des principes de l'écoconditionnalité à la production porcine, les producteurs de porcs recommandent que les aides gouvernementales soient accordées conditionnellement au respect des réglementations environnementales. Aussi, nous réclamons des ministères d'abolir rapidement la notion de municipalité en surplus pour la notion « portrait réel ferme par ferme » où seront pris en compte les rejets réels, l'utilisation des techniques d'atténuation des odeurs et les superficies d'épandage. Ainsi, nous recommandons que les entreprises déclarées en surplus, adhèrent aux actions suivantes, d'ici 2010 :

- ❖ Réduire à la source par une régie alimentaire adaptée.
- ❖ Augmenter les superficies d'épandage.

- ❖ Implanter des systèmes de traitement permettant l'extraction de la charge phosphore, l'instauration de ces technologies à la ferme et ce, à des coûts abordables.
- ❖ Encourager l'utilisation des engrais organiques au lieu des engrais minéraux importés pour d'éventuels receveurs.
- ❖ Diminuer le cheptel comme dernière solution.

Compte tenu de toutes les particularités climatiques, topographiques et pédologiques des régions du Québec, nous favorisons que les méthodes et périodes d'épandage tiennent compte de ces réalités. Ainsi, la période d'épandage ne peut pas être identique pour tout l'ensemble du Québec puisque notre région possède toujours une majorité de terres en cultures fourragères. Nous acceptons et incitons fortement à la rotation des cultures, à l'enfouissement des lisiers en dedans de 24 heures lorsque la culture s'y prête. Aussi, nous réclamons plus de soutien de la part des différents paliers gouvernementaux pour appuyer les efforts des producteurs dans l'adoption de pratiques protégeant la faune telles que l'implantation de bandes riveraines d'un à trois mètres maximum et l'instauration d'écrans boisés ou de haies brise-vent.

Afin de rencontrer les orientations pour favoriser une cohabitation plus harmonieuse entre les entreprises porcines et les citoyens, le Syndicat des producteurs de porcs de la Côte-du-Sud recommande à la Fédération des producteurs de porcs du Québec, à l'Union des producteurs agricoles et aux différents gouvernements d'organiser une campagne de communication pour informer la population des différentes actions entreprises par les producteurs de porcs en matière de protection environnementale et de qualité des aliments et d'obtenir les moyens pour recréer une atmosphère plus respectueuse pour les producteurs et leur famille.

Finalement, nous recommandons que des comités de développement de l'agriculture soient mis en place dans les différentes régions du Québec afin de favoriser la concertation et une meilleure cohabitation.



Conclusion

Nous espérons que, par cette présentation, nous ayons su vous démontrer l'importance de la production porcine pour la région de la Côte-du-Sud et ce, depuis plus de 50 ans.

Nous souhaitons que les recommandations qui seront retenues à la fin de ce processus d'audiences tiennent compte des réalités régionales. Nous osons croire que la Côte-du-Sud ne perdra pas ses acquis et même puisse continuer à développer la production porcine avec des pratiques toujours avant-gardistes afin de préserver tous les emplois directs et indirects qui sont générés.

Les pressions exercées pour influencer le développement de cette production ont des répercussions trop souvent négatives sur les familles de ces producteurs. Ne plus pouvoir démontrer sa fierté du travail et des gestes accomplis, vient créer un impact direct sur le choix des professions que leurs enfants vont prendre. L'agriculture, c'est plus qu'un métier! C'est une passion! C'est aussi le sentiment de nourrir le monde! D'être à la base de la société!

Par contre, nous vivons dans une société qui fait miroiter à notre relève : une semaine de travail de 35 heures, des vacances d'au moins un mois par année, des congés parentaux et de maladie, des nombreux loisirs. Est-ce réaliste? Ce n'est pas la réalité du monde agricole. Si la motivation et la fierté de notre métier ne peuvent plus se transmettre, comment pourrions-nous transférer nos fermes avec la volonté de toujours s'améliorer?

En nous blâmant d'avoir des fermes plus modernes et de plus en plus grosses, on oublie que l'on répond aux mêmes critères que tout entrepreneur ou commerçant. L'entreprise qui n'investit pas ou ne se modernise pas, ne réussira pas à garder la tête hors de l'eau!

ANNEXE 2

Liste des administrateurs

M. Alexandre Caron	347, chemin Morin L'Islet (Québec) G0R 2B0
M. Jocelyn Duval Membre exécutif	1512, de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0
M. Jean-Marie Fortin	311, rang 3 Est Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
M. Paul-Émile Gamache	49, Thomas-Morel Montmagny (Québec) G5V 1B5
M. Claude Lavoie Président	160, rang 5 Ouest Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
M. Fernand Ouellet	215, rang 6 Est Saint-Joseph (Québec) G0L 3P0
M. Pierre Roy 1^{er} vice-président	786, chemin Saint-François Ouest Saint-François (Québec) G0R 3A0
Johanne Laplante, Secrétaire	1120, 6 ^e Avenue, bureau 100 La Pocatière (Québec) G0R 1Z0

COMITÉ DES NAISSEURS

M. Gilles Bonneau	900, Saint-François Ouest Saint-François (Québec) G0R 3A0
M. Jean-Marie Fortin	311, rang 3 Est Saint-Aubert (Québec) G0R 2R0
M. Jacques Ménard	499, Montée de la Rivière-du-Sud Saint-Pierre (Québec) G0R 4B0
M. Pierre Roy*	668, chemin Rivière-du-Sud Saint-François (Québec) G0R 3A0
M. Pierre Simard	16, chemin Les Prairies Est Saint-François (Québec) G0R 3A0

COMITÉ DES FINISSEURS

M. Yvan Després	1200, route 230 Est Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
M. Jacques Dionne*	23 rang 5 Saint-Onésime (Québec) G0R 3W0
M. Jocelyn Duval	1512, de la Seigneurie Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0
M. Paul-Émile Gamache	49, Thomas-Morel Montmagny (Québec) G5V 1B5
M. Claude Lavoie	160, rang 5 Ouest Saint-Pascal (Québec) G0L 3Y0
M. Roland Morneau	1282, rang 2 Ouest Saint-Roch-des-Aulnaies (Québec) G0R 4E0
M. Michel Théberge	876, Rivière-du-Sud Saint-François (Québec) G0R 3A0

* Représentant au niveau provincial

ANNEXE 3

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE PORCS DE LA CÔTE-DU-SUD, TENUE À L'ÉRABLIÈRE LANDRY DE CAP-SAINT-IGNACE, LE 21 MARS 2002 À 9 H 30.

ÉCOCONDITIONNALITÉ

- Considérant la pression que subit la production porcine par la population et les exigences environnementales ;
- Considérant que la démarche d'écoconditionnalité de la FPPQ permet de répondre aux engagements déjà formulés auprès du gouvernement ;
- Considérant que ce projet d'écoconditionnalité prévoit un processus de consultation auprès des producteurs de porcs avant d'être mis en place ;
- Considérant que cette démarche permettra de valoriser les pratiques agroenvironnementales et les efforts des producteurs de porcs ;

Il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des producteurs réunis en assemblée générale annuelle d'appuyer la FPPQ dans la réalisation du projet-pilote sur l'écoconditionnalité et de demander à la FPPQ :

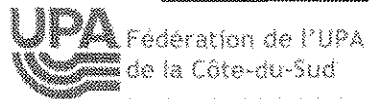
- De s'assurer d'obtenir un allègement des demandes des certificats d'autorisation tenant compte des rejets réels et des améliorations génétiques et technologiques des entreprises.
- D'exiger que le MENV considère le dépôt des demandes de conformité de certificat d'autorisation comme un engagement du producteur à l'écoconditionnalité et qu'il ne soit pas pénalisé par les délais de l'analyse de son dossier.
- De consulter à nouveau les producteurs pour présenter les résultats du projet-pilote avant d'appliquer les mesures du programme d'écoconditionnalité.

Copie certifiée et conforme,
à La Pocatière, le 25 avril 2002

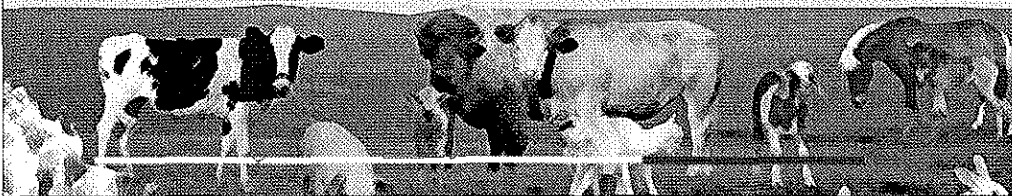
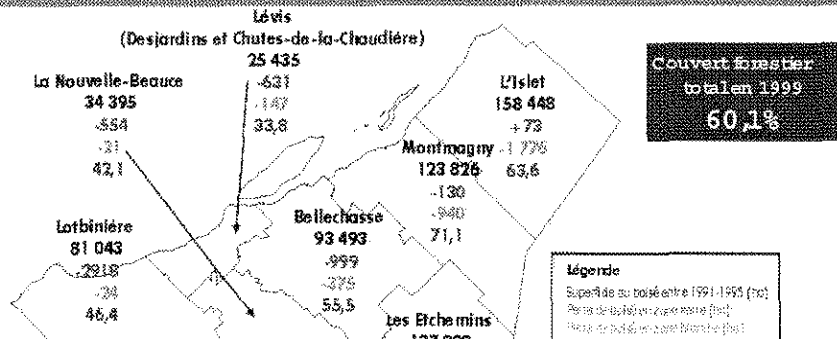
Johanne Laplante, agr., secrétaire

L'évolution des productions animales

Portraits régionaux et locaux
Bas-Saint-Laurent
Chaudière-Appalaches



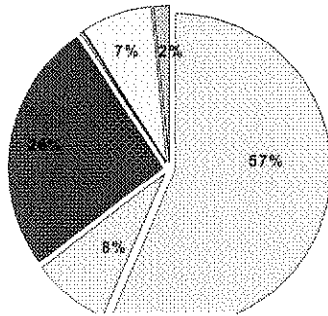
Le déboisement et le reboisement



Répartition du cheptel

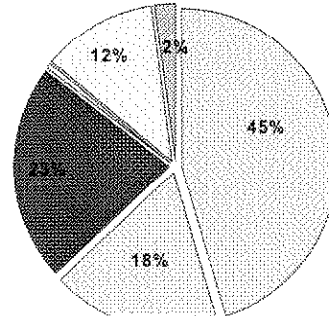
BAS-SAINT-LAURENT

1996



104 131 u.a.

2001



115 328 u.a.

- Lait
- Porc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres

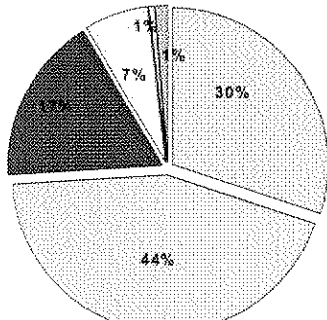
Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Répartition du cheptel

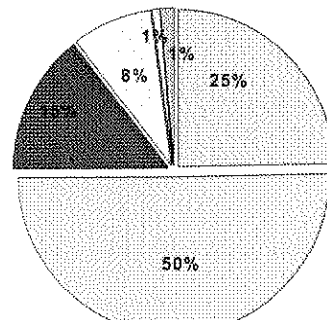
CHAUDIÈRE-APPALACHES

1996



365 889 u.a.

2001



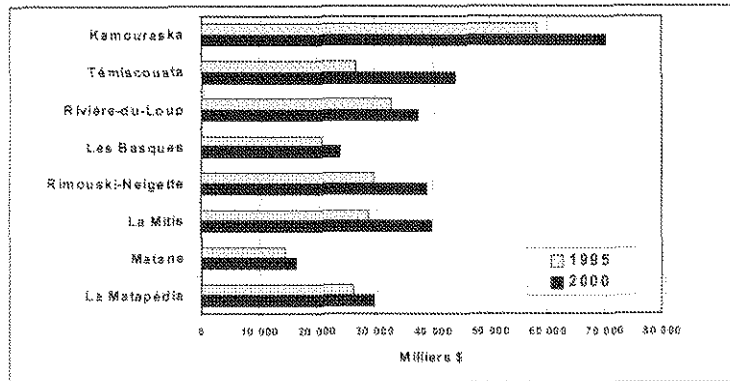
401 494 u.a.

- Lait
- Porc
- Bovin
- Avicole
- Ovin
- Autres

Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et

Répartition des revenus agricoles totaux bruts

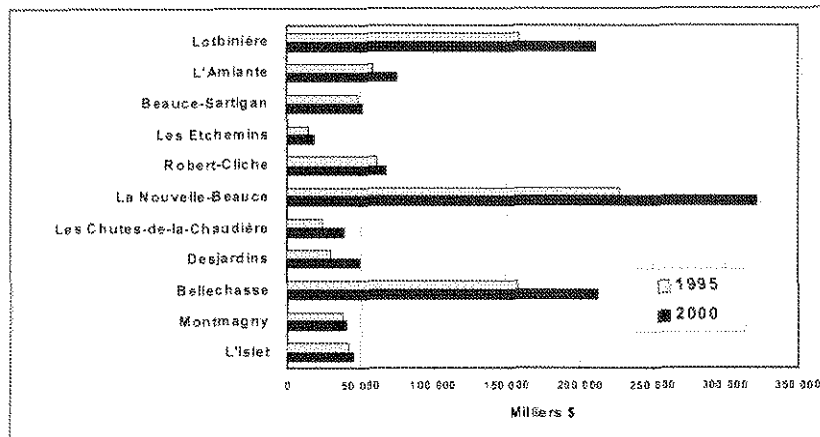
BAS-SAINT-LAURENT



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001

Répartition des revenus agricoles totaux bruts

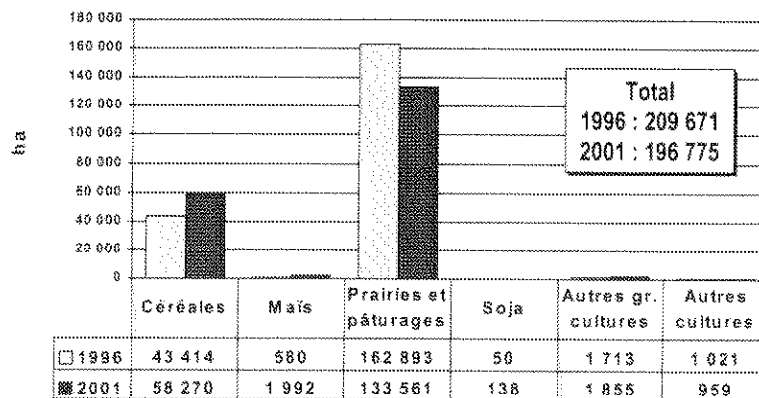
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001

Évolution des superficies en culture

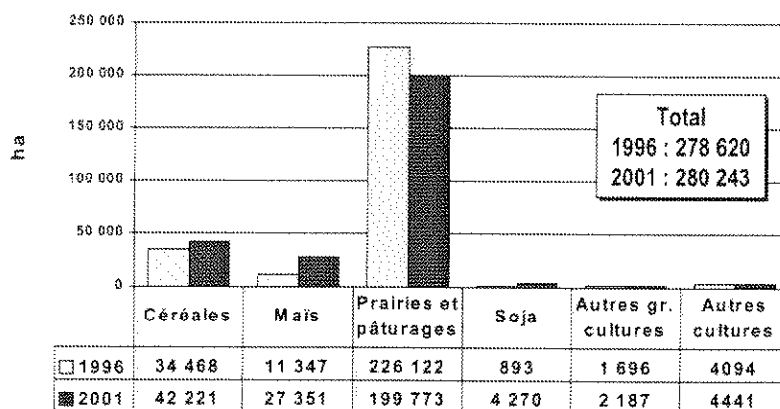
BAS-SAINT-LAURENT



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996

Évolution des superficies en culture

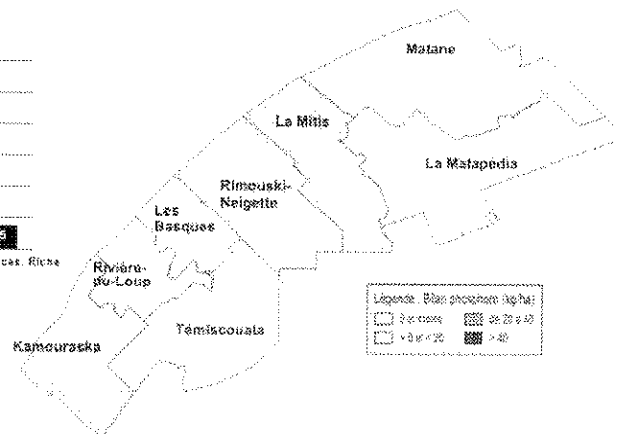
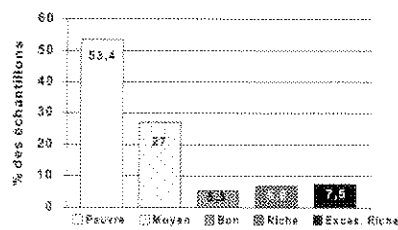
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Source : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996

Richesse des sols

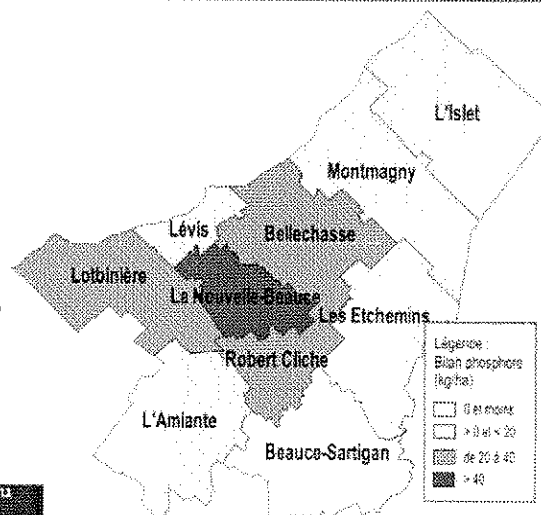
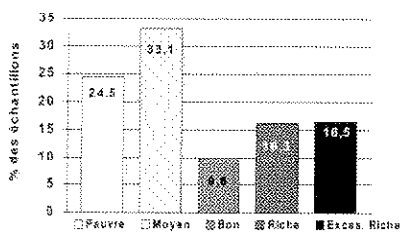
BAS-SAINT-LAURENT



Source : Ministère de l'Environnement du Québec

Richesse des sols

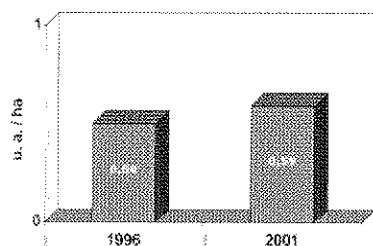
CHAUDIÈRE-APPALACHES



Source : Ministère de l'Environnement du Québec

Densité d'élevage

BAS-SAINT-LAURENT



Valeur foncière moyenne des terres de la région BAS-SAINT-LAURENT (\$/ha)

1992	395
2002	508
Écart (%)	28,6

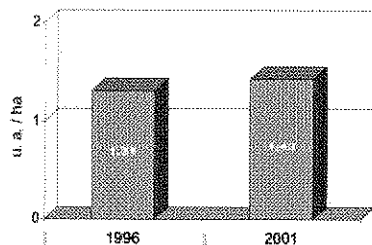
u.a.	104 131	115 328
ha	209 671	196 775

Sources : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données
peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Densité d'élevage

CHAUDIÈRE-APPALACHES



Valeur foncière moyenne des terres de la région CHAUDIÈRE-APPALACHES (\$/ha)

1992	715
2002	1285
Écart (%)	79,8

u.a.	365 888	401 494
ha	278 620	280 243

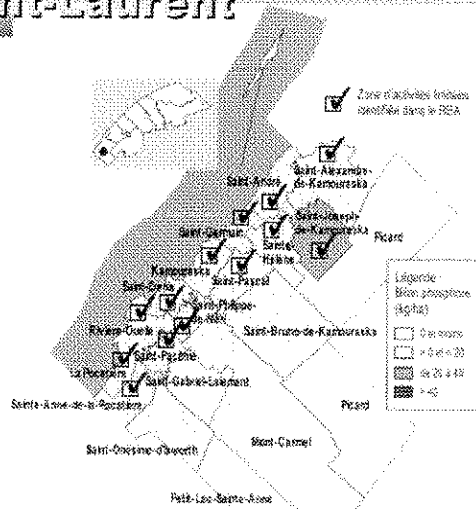
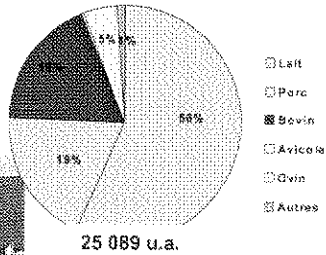
Sources : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données
peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Kamouraska Bas-Saint-Laurent

**BILAN PHOSPHORE
DE LA MRC = 7,25 (kg de P₂O₅/ha)**

**Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001**



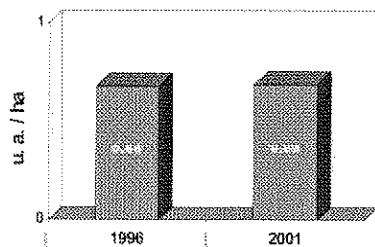
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture

Méthode : Système de l'Environnement en Côté Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Kamouraska Bas-Saint-Laurent

Densité d'élevage



u.a.	25 368	25 089
ha	37 351	36 327

**Valeur foncière moyenne
des terres de la
MRC KAMOURASKA (\$/ha)**

1992	1100
2002	839
Écart (%)	-23,73

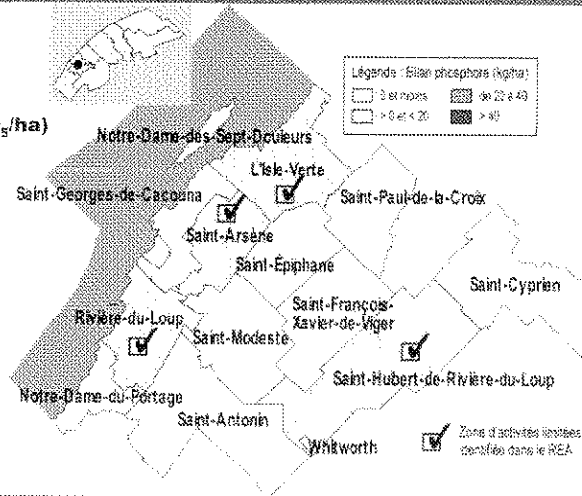
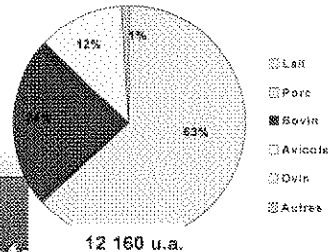
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996 et 2001
Système des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Rivière-du-Loup Bas-Saint-Laurent

**BILAN PHOSPHORE
DE LA MRC = -3,11 (kg de P₂O₅/ha)**

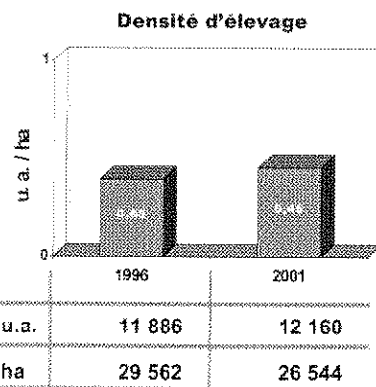
**Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001**



Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 2001 ; Ministère de l'Environnement du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Rivière-du-Loup Bas-Saint-Laurent



**Valeur foncière moyenne
des terres de la
MRC RIVIERE-OU-LOUP (\$/ha)**

1992	421
2002	570
Écart (%)	35,26

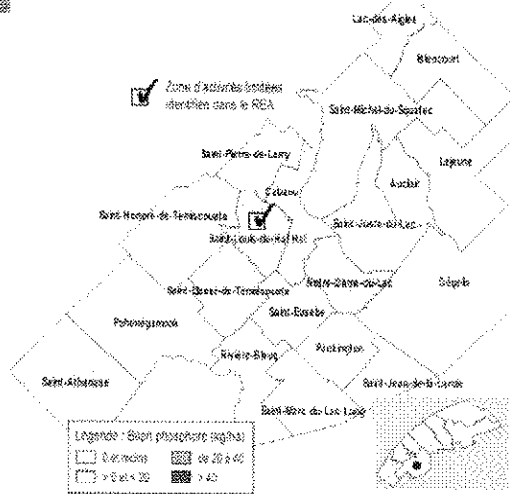
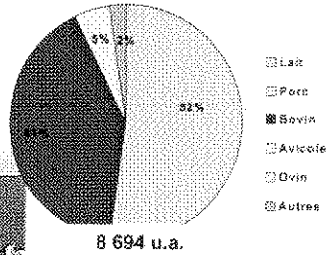
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996 et 2001 ; Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Témiscouata Bas-Saint-Laurent

BILAN PHOSPHORE
DE LA MRC = -3,88 (kg de P_2O_5 /ha)

**Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001**

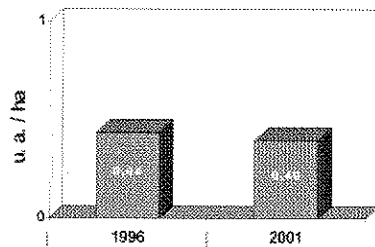


Sources : Statistique Canada, Recensement agricole, 2001. Ministère de l'Environnement du Québec.

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Témiscouata Bas-Saint-Laurent

Densité d'élevage



u.a.	9 426	8 694
ha	21 557	21 634

**Valeur foncière moyenne
des terres de la
MRC TÉMISCOUATA (\$/ha)**

1992	1002
2002	448
Écart (%)	-55,24

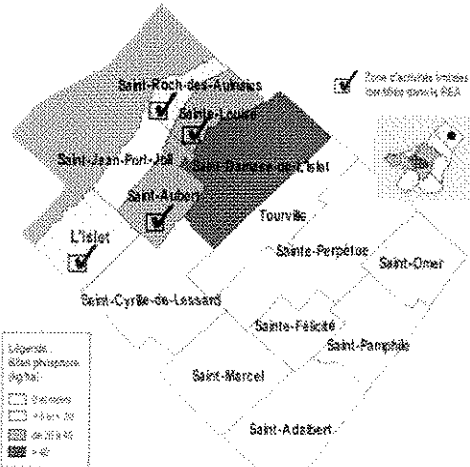
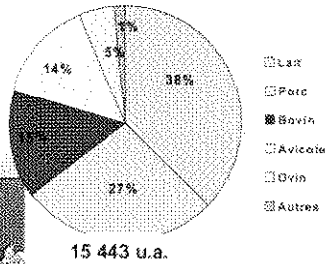
Sources : Statistique Canada, Recensement agricole, 1996 et 2001. Ministère des Affaires municipales du Québec.

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de L'Islet Chaudière-Appalaches

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = 6,87
(kg de P_2O_5 /ha)

**Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001**



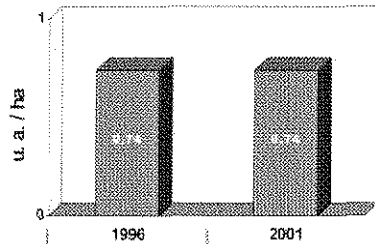
Source : Ministère de l'Environnement du Québec

Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de L'Islet Chaudière-Appalaches

Densité d'élevage



u.a.	15 326	15 443
ha	20 841	20 777

**Valeur foncière moyenne
des terres de la
MRC L'ISLET (\$/ha)**

1992	265
2002	531
Écart (%)	100,11

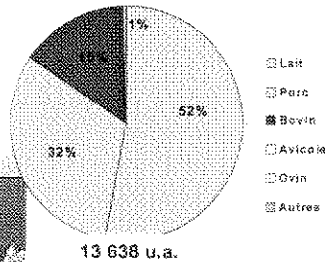
Sources : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

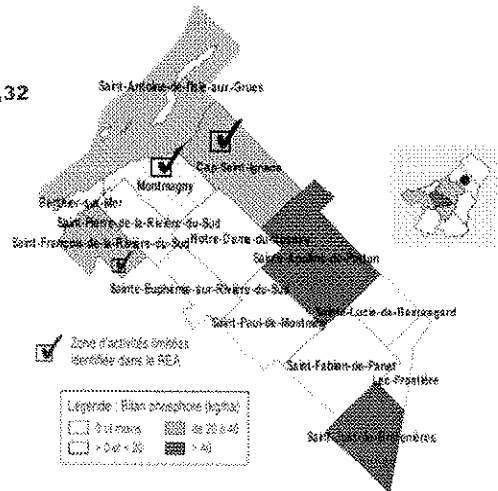
Données pour la MRC de Montmagny Chaudière-Appalaches

BILAN PHOSPHORE DE LA MRC = 9,32
(kg de P₂O₅/ha)

**Répartition du cheptel
dans la MRC en 2001**



13 638 u.a.



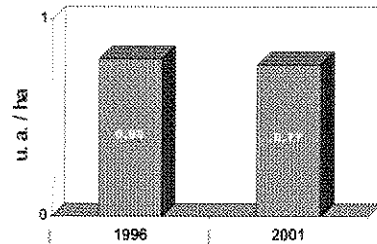
Source : Statistique Canada, Recensement de l'agriculture

Source : Ministère de l'Environnement et du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.

Données pour la MRC de Montmagny Chaudière-Appalaches

Densité d'élevage



u.a.	15 491	13 638
ha	19 320	17 707

**Valeur foncière moyenne
des terres de la
MRC MONTMAGNY (\$/ha)**

1992	823
2002	1231
Écart (%)	49,63

Sources : Statistique Canada, Recensements de l'agriculture, 1996 et 2001
Ministère des Affaires municipales du Québec

La confidentialité de certaines données peut modifier le nombre et la répartition des u.a.